



Contexte Général.

Qu'on les appelle « les premiers de cordée », ou « les riches », ou « ceux qui ont réussi » (en opposition à « ceux qui ne sont rien » et qui croisent les premiers dans les gares), les bénéficiaires de la politique du président Macron sont bien identifiés. Pour eux, le remplacement de l'ISF par l'IFI, la suppression de « l'Exit-Taxe », la taxation forfaitaire des revenus financiers (Flat Tax), la baisse de l'impôt sur les sociétés. Pour financer tous ces cadeaux, il faut faire des économies ! En fait d'économies, il s'agit en réalité de piquer dans les poches du grand nombre pour remplir celles des nantis. Hausse de la CSG, baisse des APL pour les retraités et les actifs les moins fortunés ; gel du point d'indice et report des mesures PPCR pour les fonctionnaires ; suppressions d'emplois et arrêt des CUI, comme l'a déclaré M. Macron, « la pauvreté n'est pas une question d'argent »... ; la liste est déjà longue et il faut bien comprendre que ce n'est pas fini ! La réforme des retraites qui se prépare s'inscrira dans la même logique. Pour mener ces combats contre l'ensemble des travailleurs, étudiants, chômeurs et retraités, M. Macron et son gouvernement ont recours sans cesse à une violence sociale et policière inique. La lutte des cheminots, des personnels hospitaliers, ou même des EHPAD, ont montré, et montrent encore qu'une lutte unitaire de l'ensemble des secteurs pourra stopper les dégradations généralisées des conditions de travail et d'existence du plus grand nombre.

Dans ce contexte, il n'y avait pas grand-chose à attendre du rendez-vous salarial qui s'est tenu le 18 juin. Effectivement, malgré les fortes attentes de l'ensemble des fonctionnaires, les annonces gouvernementales sont inacceptables puisque le gel du point d'indice est maintenu. Ce ne sont pas les quelques mesurette de portée très limitée (compte épargne-temps, aides au logement, indemnités kilométriques) qui feront oublier que la promesse de campagne d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les salariés n'est pas tenue pour plus de cinq millions d'agents publics.

Si l'on considère l'ensemble des secteurs touchés en y incluant le cadre anarchique de Parcoursup, le mépris face aux divers mouvements sociaux et le traitement honteux du problème des réfugiés, ce gouvernement est « en marche » vers la répression et la régression, le tout relayé par certains médias complaisants envers cette nouvelle forme de « modernisation du système ». Face à cela, l'union syndicale et politique est plus que jamais une nécessité.

Retraité·es

Les retraité·es sont l'autre cible favorite du président. Depuis un an, il n'a eu de cesse de les stigmatiser, faisant croire que ce sont eux les nantis, pour justifier l'injustifiable ponction que représente la hausse de 25 % de la CSG. Le 14 juin, les retraité·es ont une nouvelle fois montré leur détermination à ne pas se laisser imposer sans réaction cette baisse de leur pouvoir d'achat en faisant signer, dans plusieurs villes de l'académie, une pétition pour une loi de finances rectificative (cette pétition peut être signée en ligne sur le site de la FSU).

Fonction Publique

Le gouvernement ne se contente pas de nous faire les poches. Il entend aussi nous précariser et fragiliser chaque fonctionnaire face à ses hiérarchies : Le 25 mai dernier, dans le cadre du chantier « Dialogue Social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté un **projet inacceptable** aux organisations syndicales. Il s'agit ni plus ni moins que de supprimer le paritarisme : suppression de toute compétence des CAP (commission administratives paritaires) sur les actes de mobilité et mutation ainsi que pour les questions de disponibilité et de détachement. Les CAP ne seraient plus consultées sur les promotions : elles recevraient juste « la liste des agents retenus par l'autorité de gestion ».

Loin d'être des chambres d'enregistrement, les CAP sont le lieu de nombreuses corrections du projet initial de l'administration.

Dans notre champ d'activité, par exemple, seuls les commissaires paritaires du SNES-FSU effectuent le travail de préparation colossal qui permet de repérer de manière systématique les erreurs de l'administration. Ce travail est, certes, rendu possible par le nombre des élus SNES-FSU, majoritaires. Mais il est surtout le reflet de la conception du paritarisme propre au SNES-FSU : les élus SNES-FSU représentent l'ensemble de la profession. Le travail mené en CAPA porte sur l'intégralité des collègues concernés.

Les collègues syndiqués, et plus généralement tous ceux qui saisissent nos élu-es par fiche syndicale en faisant des « autorisants », ont bien sûr accès à des informations supplémentaires (barres, envoi systématique aux syndiqués des résultats les concernant), mais le travail syndical des élus SNES-FSU ne se résume pas à la vérification et la communication des résultats à tous ces collègues.

Le paritarisme est pour le SNES-FSU un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en CAP, les élus du SNES-FSU défendent certaines garanties liées à notre statut d'agents de la fonction publique d'État, en veillant notamment pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement.

Loin de l'image parfois véhiculée d'un travail purement technique, voire redondant avec celui de la machine, l'action des élu-es du SNES-FSU est d'abord politique et revendicative. Nombreux sont les exemples, ces dernières années, d'avancées obtenues de haute lutte par les commissaires paritaires du SNES-FSU dans l'académie. Une réelle prise en compte des priorités légales lors des phases d'amélioration du mouvement intra-académique, la levée trop partielle mais tout de même effective, d'oppositions à la promotion à la hors-classe, le renoncement du rectorat au blocage de postes au mouvement intra, le repositionnement des notes pédagogiques anciennes des certifiés pour l'avancement d'échelon : toutes ces victoires sont à porter au crédit de l'action du SNES-FSU en CAP .

Voilà ce que le gouvernement cherche à faire disparaître : un système dans lequel chaque collègue est certain de voir ses droits respectés, un système dans lequel le SNES-FSU bataille pour améliorer la situation individuelle et collective des personnels.

L'objectif est clair : mettre à mal le statut de Fonctionnaire, ouvrir la porte à l'arbitraire et à l'opacité, soumettre l'individu au fait du prince. Le paritarisme, garant des principes fondateurs de la Fonction Publique, est ainsi foulé aux pieds par un gouvernement qui confirme sa volonté de démanteler toutes les protections collectives dont bénéficient les individus dans notre modèle social.

Lors de la FPMA des certifiés et agrégés, les élu-es du SNES-FSU ont fait adopter un vœu dénonçant ce projet et exigeant son abandon. Ce vœu a été adopté avec l'ensemble des voix des représentants syndicaux et l'abstention des représentants de l'administration présents.

La CA académique appelle à faire signer massivement la pétition pour le respect de nos droits : PAS TOUCHE AUX CAP ET CHSCT ! (www.fsu.fr)

Accès à la Hors-classe : la campagne 2018 ne garantit pas les droits des personnels à avoir connaissance de l'évaluation portée sur leur valeur professionnelle. Les avis portés par les évaluateurs primaires que sont le chef d'établissement et l'IPR sont certes portés à la connaissance de l'intéressé-e, mais ils ne sont pas motivés et ne peuvent être contestés, ni même faire l'objet d'observations comme c'est le cas pour les avis littéraux à l'issue des rendez-vous de carrière. De plus, la période au cours de laquelle ces avis ont pu être consultés sur iProf a été très courte et l'information des intéressé-es très insuffisante. Plus grave : l'appréciation portée par le Recteur n'est pas davantage contestable alors qu'elle est censée être pérenne (jusqu'à la promotion de l'intéressé-e).

Pour ce qui concerne les rendez-vous de carrière qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée, c'est la dématérialisation de la procédure qui pose problème. Les compte-rendus des évaluateurs primaires ne sont portés à la connaissance des intéressé-es que via un module sur iProf et c'est dans ce module que l'intéressé-e peut rédiger ses observations (limitées à 10 lignes) dans un délai de trois semaines. Dans les deux semaines qui suivront la rentrée, l'appréciation du Recteur sera portée à la connaissance des personnels évalués qui pourront alors la contester.

La section académique est intervenue et continuera de le faire pour que l'administration mette tout en œuvre pour garantir les droits des collègues.

La section académique diffusera largement l'enquête nationale sur les rendez-vous de carrière. Elle portera auprès de l'administration nos revendications pour une évaluation respectueuse des personnels, de leurs droits à contestation et de leur liberté pédagogique.

Réforme du Lycée et du baccalauréat

La mise en place de cette réforme se fait sur fond de sélection post-bac et on en voit déjà les effets délétères avec la plateforme Parcoursup. Elle se fait également sur fond de réductions de moyens en ensei-

nement et par conséquent, elle sera accompagnée de suppressions de postes. On ne peut que se mobiliser contre ces régressions faites à l'École. C'est dans ce contexte qu'il faut aussi dénoncer ses conditions de mise en place. L'idée que la seconde générale 2018-2019 ne subirait que peu de changement est d'ailleurs faussée. La formation des élèves à l'orientation et au choix stratégique des spécialités se fera dans des conditions déplorables si les collègues, d'ores et déjà très inquiets, ne sont pas eux-mêmes formés. Cette réforme créera donc également pour nos collègues des conditions de travail très fortement dégradées. Il y a nécessité de continuer, sous toutes les formes possibles, la poursuite du débat entre collègues et d'organiser une mobilisation efficace.

ParcourSup : Appel à rassemblement le 27 juin

Le dispositif ParcourSup qui devait résoudre les problèmes de l'orientation post-bac n'apporte pas les résultats annoncés, ce que d'ailleurs nous avons anticipé. Le miracle n'a pas eu lieu et le stress des candidats au bac est bien réel en cette période de révision. Il n'y a pas de solution satisfaisante aux difficultés d'orientation dans le supérieur en dehors de la création d'un nombre de places suffisant dans les filières en tension. A l'opposé, la loi ORE crée de la tension en autorisant des formations universitaires à limiter leurs capacités.

La CA académique appelle à participer au rassemblement intersyndical au Rectorat et devant les Inspections Académiques le 27 juin pour exiger des ouvertures de places et des moyens pour accueillir tous les futurs bacheliers dans l'enseignement supérieur et à faire voter des motions en CA pour dénoncer le fiasco de ParcourSup.

Dans le cadre de la contestation de ParcourSup et de la loi ORE, des enseignants de l'université de Nantes ont été gravement mis en cause par la direction de l'Université alors qu'ils intervenaient pour empêcher des débordements. L'un d'eux a été suspendu.

La CA Académique appelle à signer la pétition qui a été diffusée à tou-tes les adhérent-es et demande que dans le respect de la présomption d'innocence, les sanctions soient levées en attendant les résultats de l'enquête.

En collège, la rentrée s'annonce une fois de plus épuisante pour les enseignants. En effet, à chaque nouveau ministre sa réforme, même si elle ne dit pas toujours son nom. A son arrivée, J-M. Blanquer avait permis des allègements de la réforme précédente, puis modifié le format du brevet... une fois de plus. Voilà qu'on nous annonce que plusieurs programmes vont être revus : français, mathématiques, sciences. Mais les nouveaux programmes ne seront connus que cet été pour une application en septembre ! Bonnes vacances ! Quand on connaît le degré d'épuisement des collègues, on ne peut que crier au scandale. D'autant qu'il y a fort à parier que ces nouveautés ne permettront pas de faire mieux progresser les élèves, puisqu'on ne touche ni aux horaires, ni aux possibilités de dédoublement ni aux effectifs par classe, sauf pour aggraver encore la situation...

Ces réformes successives, du collège à l'université, vont dans le sens inverse de la démocratisation de l'école : sélection, réduction des savoirs, employabilité, adéquationnisme et parcours d'initiés qui profiteront aux jeunes des classes les plus aisées. Lycéens et étudiants l'ont dénoncé, en se mobilisant contre Parcoursup. Ces mobilisations ont été réprimées dans plusieurs académies et n'ont pas pu devenir majoritaires. Les jeunes qui risquent de rester sans solution ou avec une affectation par défaut sont majoritairement ceux et celles des classes populaires.

Espace Numérique de Travail E-lyco

Les collègues ont été informés il y a une semaine du changement de prestataire pour l'ENT académique : Ce choix communiqué tardivement et mis en oeuvre dans la plus grande précipitation, à la rentrée, période extrêmement chargée aura des conséquences importantes sur les conditions de travail des élèves et des personnels : perte de données, mise en place des emplois du temps et du cahier de texte dès la rentrée, nouvelle interface avec laquelle se familiariser... La section académique du SNES-FSU s'adressera au rectorat avant les congés pour l'alerter sur ces risques et exiger des garanties. Cette situation démontre l'urgente nécessité de faire prévaloir partout en la matière un service et des outils publics.

Correction Baccalauréat Philosophie

Dans le cadre d'une dégradation générale des conditions de passation et de correction des examens, qui inclut cette année de nombreux cas de concomitance de tâches alourdies de correction et de surveillance, la situation des collègues de philosophie est particulièrement grave et a donné lieu à mobilisation de ceux-ci. La section académique soutient le mouvement actuel de protestation de ces collègues et interviendra au niveau du rectorat pour qu'à minima, un délai supplémentaire leur soit accordé.

Orientation Scolaire / Défense des CIO.

Une cinquantaine de collègues Psy-ÉN et DCIO sont monté à Paris le 5 juin pour participer à l'assemblée générale nationale et à la manifestation contre la fermeture des CIO et le transfert des DRONISEP aux régions. La CA académique appelle les sections d'établissement des collèges et des lycées de l'académie à prendre contact avec les collègues Psy-EN de leur CIO de rattachement pour organiser des rencontres où seront débattues avec l'ensemble des collègues les modalités d'action locales visant à sensibiliser les parents d'élèves et les élus locaux aux dangers que font courir ces projets. L'orientation scolaire doit rester une prérogative de l'éducation nationale et les missions des Psy-EN doivent pouvoir s'y développer dans toutes leurs dimensions au seins de lieux propres permettant la couverture des besoins sur l'ensemble du territoire.

Migrant.es et Rescapé.es

La situation des migrants dans notre académie est particulièrement problématique, notamment en ce qui concerne l'accueil des mineur.es non-accompagné.es.

Au plan national, la réaction de la France à la crise provoquée par le gouvernement italien qui a refusé d'accueillir l'Aquarius dans ses ports est lamentable. Une fois de plus, le Président de la République et le gouvernement cautionnent les discours xénophobes, voire les encouragent, en accréditant l'idée qu'accueillir moins de 700 rescapé-es pourrait poser quelque difficulté que ce soit à un pays comme la France.

Texte adopté à l'unanimité